

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES ÉTUDES MÉDICALES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA),
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,
Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Etudes Médicales de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales comme suit :

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1^{ère} année (DFASM1) :

Membres du jury :

Xavier MOISSET, Président du jury, PU-PH
Anne TOURNADRE, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 1 :

Yves BOIRIE, PU-PH
Anthony BUISSON, PU-PH
Corinne BOUTELOUP, MCU-PH
Lucie CASSAGNES, PU-PH
Frédéric CHIAMBARETTA, PU-PH
Frédéric COSTES, PU-PH
Michel D'INCAN, PU-PH
Thomas GODET, MCU-PH
Laurent GUY, PU-PH
Anne-Elisabeth HENG, PU-PH
Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Olivier LESENS, PU-PH
Pascal MOTREFF, PU-PH
Camille ROLLAND-DEBORD, MCU-PH
Igor TAUVERON, PU-PH

Semestre 2 :

Isabelle BARTHELEMY, PU-PH
Stéphane BOISGARD, PU-PH
Lucie CASSAGNES, PU-PH
Emmanuel COUDEYRE, PU-PH
Maria-Livia FANTINI, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH
Alexandre LAUTRETTE, PU-PH
Thierry MOM, PU-PH
Nathalie PHAM DANG, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCF

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2^{ème} année (DFASM2) :

Membres du jury :

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH
Marc RUIVARD, Vice-président du jury, PU-PH

Semestre 3 :

Marc ANDRE, PU-PH
Nicolas AUTHIER, PU-PH
Jacques Olivier BAY, PU-PH
Lucie CASSAGNES, PU-PH
Frédéric DUTHEIL, PU-PH
Emmanuel FUTIER, PU-PH
Virginie GUASTELLA, PR Associé
Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH
Isabelle JALENQUES, PU-PH
Clément LAHAYE, MCU-PH
Pierre-Michel LLORCA, PU-PH
Xavier MOISSET, PU-PH
Jeannot SCHMIDT, PU-PH
Bertrand SOUWEINE, PU-PH
Olivier TOURNILHAC, PU-PH

Semestre 4 :

Baptiste BOYER, Intervenant extérieur - PH
Lucie CASSAGNES, PU-PH
Denis GALLOT, PU-PH
Jean-Marc GARCIER, PU-PH
Laurent GERBAUD, PU-PH
Matthieu JABAUDON-GANDET, PU-PH
Etienne MERLIN, PU-PH
Xavier MOISSET, PU-PH
Catherine VAURS-BARRIERE, MCF

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3^{ème} année (DFASM3) :

Membres du jury :

Alexandre LAUTRETTE, Président du jury, PU-PH
Xavier MOISSET, Vice-Président du Jury, PU-PH

Célian BERTIN, PHU
Catherine LAPORTE, PU
Marc RUIVARD, PU-PH
Jeannot SCHMIDT, PU-PH

Article 2 :

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/12/2023

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

13 DEC. 2023

- Publié le

13 DEC. 2023

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.